

Les échos de Plougonvelin

MAIRIE 02 98 48 30 21

www.plougonvelin.fr

URGENCES

Pompiers	18
SAMU 29 / Médecin de garde	15
Urgence dentaire	15
Gendarmerie	17
Cross Corsen	196

Services Techniques :

technique2@plougonvelin.fr

Police Municipale : 06 19 41 44 43

PHARMACIE

RIVOALEN 02 98 48 34 61

PHARMACIE DE GARDE 32 37

SOINS INFIRMIERS

D. POLLEFORT, M. LE GLEAU,

V. PHILIPONA, Y. QUEFFELEC

02 98 48 21 80

V. COMAZZI, V. LE BORGNE, P. GUERIN

02 98 04 78 33

M.N. RAGUENES, S. LAMIL,

G. AUTRET 02 98 48 33 72

MEDECINS

S.QUEMENEUR, S.LESIMPLE, H.RAULT

02 98 48 30 04

C.TANVET 02 98 48 23 11

A.LE MARTRET 02 98 48 32 89

SOPHROLOGUE

C.SEGALEN-SEYNHAEVE 06 70 80 36 10

PSYCHOLOGUE

N.KERNEUZET 02 98 32 03 07

PRESSE

Le Télégramme 07 84 31 56 20

jeanjacquesjezequel@orange.fr

Ouest France 06 37 60 65 25

gery.baldenweck@orange.fr

**LA COLLECTE DES DÉCHETS
MENAGERS ET RECYCLABLES
EST MAINTENUE.
TOUTES LES DÉCHÈTERIES
DE PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ
SONT FERMÉES.**

Pour rester en contact
avec l'information communale,
rendez-vous sur la page facebook
@bulletinplougonvelin
et sur le site internet de la
commune : www.plougonvelin.fr

facebook



Bulletin communal
[@bulletinplougonvelin](https://www.facebook.com/bulletinplougonvelin)

PROVERBE DE LA SEMAINE

Gwelloc'h eo c'hwez vat evit trouz arc'hant.
Mieux vaut une bonne odeur que le son de l'argent.
(Il ne faut pas être avare)

Association Marc'h mor
06 71 96 01 87
rene.lemoign@orange.fr

SOLIDARITE COMMUNALE

CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

La mairie assure la continuité des missions
prioritaires pour la population.

Nous pensons également aux personnes
isolées ou en situation de difficultés.

Voici le numéro de téléphone à appeler
06 46 05 60 92

7 jours sur 7

ou la mairie au **02 98 48 30 21**
aux heures d'ouverture

Les membres du CCAS appellent les aînés
dont nous avons les numéros de téléphone.

**N'hésitez pas à nous appeler
si vous avez besoin de nos services
ou simplement de bavarder.**



06 46 05 60 92
02 98 48 30 21



**Si des personnes peinent à assumer
le coût des repas de leurs enfants,
elles ne doivent pas hésiter
à contacter le CCAS à ces mêmes numéros**
Une aide leur sera apportée.

INFORMATIONS DIVERSES

ECOLE PUBLIQUE ROZ AVEL

Filière bilingue Français-Breton

Pour tout renseignement

vous pouvez contacter l'école

au 02 98 48 20 94 mais également

l'association Div Yezh, l'association des

parents d'élèves bilingues

divyezhlplougonvelin@hotmail.fr

div yezh



La médiathèque est fermée, mais la
Bibliothèque du Finistère propose l'accès
gratuit aux ressources en ligne SYREN :
7000 journaux, cours, livres numériques,
films, histoires racontées aux enfants,
concerts vidéo et audio, musique...

**Pour en bénéficier il faut être abonné
à la médiathèque et s'inscrire sur le site
de la BDF : <http://biblio.finistere.fr>**

LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE À LA MAISON PENDANT LE CONFINEMENT

- Parlez avec vos enfants **DES RISQUES
SUR INTERNET** et soyez toujours à leur
écoute.

- Pour l'école à la maison, n'utilisez que
les plateformes officielles et évitez les
réseaux sociaux réservés aux plus grands.
- Pour les plus jeunes, rappelez-leur de ne
jamais discuter avec des inconnus et
utilisez des outils de contrôle parental.
- Changez les mots de passe par défaut,
vérifiez les configurations de sécurité et
les mises à jour.

**BRIGADE
numérique**

Pour toute question, 24h/24, 7j/7 :
www.contacterlagendarmerie.fr

En cas d'urgence, contactez le 17

Si le sentier côtier se situe dans la zone d'un kilomètre autour de mon domicile, ai-je le droit d'y accéder quand même?

Non. Pour rappel, est uniquement autorisée : la pratique individuelle d'une activité physique de courte durée dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, dans la limite d'une heure quotidienne, muni de son attestation de déplacement dérogatoire. **Par arrêté préfectoral, sont interdits : l'accès aux plages du littoral, les sentiers littoraux, les bois et forêts, les plans d'eau intérieurs ainsi que les espaces de stationnement desservant.** Il n'est donc pas autorisé d'accéder aux plages, aux sentiers littoraux et au parc de Keruzas, même s'ils se situent à moins d'un kilomètre de votre domicile.

**La pratique du vélo est-elle autorisée ?**

La pratique du vélo est autorisée comme moyen de déplacement pour aller au travail ou faire ses courses. **En revanche, elle est interdite dans le cadre des loisirs et de l'activité physique individuelle.** A l'exception des promenades pour aérer les enfants où il est toléré que les enfants

soient à vélo ou trottinette, si l'adulte accompagnant est à pied.

**Puis-je aller faire mes courses loin de chez moi ?** La règle est le déplacement bref et à proximité du domicile.

Cependant, si vous n'avez pas d'autre possibilité pour vous ravitailler, vous pouvez aller faire des courses loin de votre domicile, pour des achats de première nécessité.

Ai-je le droit de brûler mes végétaux ?

Non. Les feux de jardins sont interdits et passibles d'une amende de 450€ (Infraction au règlement sanitaire départemental). Il est conseillé de stocker les végétaux dans le jardin ou réaliser soi-même le composte.

Que faire des encombrants, la déchetterie étant fermée ? Nous vous invitons à stocker vos encombrants chez vous en attendant sa réouverture.**Pour les personnes travaillant dans le cadre du CESU (chèque emploi service****universel), qui doit faire l'attestation ?**

L'employé doit remplir l'attestation de déplacement dérogatoire et l'employeur doit faire parvenir à l'employé un justificatif de déplacement professionnel concernant l'activité qu'il exerce.

Peut-on avoir des dérogations pour se rendre dans nos prés afin d'y nourrir nos animaux ?

Oui, si cela rentre dans le cadre des déplacements professionnels. Ces déplacements peuvent également entrer dans le cas de figure de l'attestation dérogatoire de déplacement pour les besoins des animaux.

**Qu'en est-il des visites médicales pour le renouvellement de permis poids lourds ?**

Les pays européens ont adopté un amendement étendant de 6 mois la validité de ces certificats, permettant aux chauffeurs concernés de poursuivre leur activité.

Plus de réponses à vos questions sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

PRODUITS ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

Les choses évoluant, nous vous incitons à envoyer vos informations soit par mail : bulletin@plougouvelin.fr ou via la page facebook @bulletinplougouvelin

AU RDV DES 4 SAISONS

Rue pen ar bed - Tél : 06 41 88 42 38
Ouvert : le lundi de 9h00 à 12h30
du mardi au samedi :
de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h00
Fermé le dimanche.

BISCUITERIE SAINT MATHIEU

Ouvert du lundi au vendredi :
de 9h30 à 12h30 et 16h à 18h
Samedi et dimanche
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
Possibilité d'achat en ligne sur le site www.biscuiteriedesaintmathieu.com
et retrait en boutique. 02 98 30 30 98

BOULANGERIE DE LA PLAGE

Forum du Trez-Hir - Tél : 02 98 38 00 85
Ouvert tous les jours sauf mardi
de 6h45 à 13h00 et de 15h00 à 19h30.
(dimanche : de 6h45 à 13h00
et de 15h15 à 19h00).

**BOULANGERIE LAOT**

Rue pen ar bed - 02 98 48 30 01
Ouvert du mardi au samedi
de 6h30 à 13h30
et le dimanche de 7h00 à 13h00.
Fermé le lundi. Possibilité de livraison
à domicile sur commande la veille
de la livraison

CAVES DE KERUZAS

Ouvert. Tél : 02 98 38 02 40
Dépôt de pain La Painpayerie les mardis et vendredis de 16h00 à 19h30.
Tél : 06 31 16 89 06

INTERMARCHÉ

Ouvert du lundi au samedi de 8h45
à 19h45 (fermé le dimanche).
Tél : 02 98 48 23 79

MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN

Marché exclusivement alimentaire
de producteurs locaux

**A EMPORTER :**

- **La crêpe Dantel - St Mathieu**
Crêpes fraîches, jus de pomme et cidre.
Commande au 02 98 40 29 68 ou
par mail : pauline.jeffroy@hotmail.fr
Partenariat avec la ferme de Penzer à Lochrist pour la commande de paniers (légumes, fruits, oeufs, produits locaux)
- **La crêperie de la plage :**
02 98 01 34 31
- **Ptit Breizh :** 07 71 94 29 29
- **Ti Mad Eo :** 02 98 02 68 25
ou 06 12 15 54 21



SERVICES

L'UNIVERS

Place de l'église. Tél : 02 98 48 31 06
Ouvert tous les jours de 9h30
à 19h00. (Sauf mardi et dimanche :
ouvert de 9h30 à 13h00.
Fermé l'après-midi).

SERVICE POSTAL : Levée et distribution du courrier : mercredi, jeudi et vendredi uniquement

PHARMACIE

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
ainsi que le samedi de 9h00 à 12h30.
Tél : 02 98 48 34 61

**SERVICES AUTOS**

Ouvert du lundi au vendredi
de 14h à 18h30 (mercredi de 8h30
à 12h et de 14h à 18h30)
Tel : 02 98 38 01 15

**IMER**

Ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h30
à 19h00. Tél : 02 98 38 00 68

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
PEN AR BED**Eglises fermées**

Tél : 02 98 89 00 24 ou 02 98 84 23 45